

Date de dépôt : 16 avril 2010

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de M^{mes} et MM. Antonio Hodgers, Anne Mahrer, Esther Alder, Ueli Leuenberger, Laurence Fehlmann Rielle, Françoise Schenk-Gottret, Alain Etienne, Christian Brunier, Jeannine De Haller, Rémy Pagani, René Ecuyer et Pierre Vanek sur l'accueil des manifestant-e-s à Genève à l'occasion du sommet du G8 et pour une « Genève, ville ouverte »

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 10 mai 2003, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une proposition de motion M 1535, qui a la teneur suivante :

*Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant:*

- le sommet des sept pays les plus industrialisés et la Russie qui sera vraisemblablement tenu à Evian au début du mois de juin;*
- que ce genre de rencontres internationales provoquent de larges mouvements d'opposition;*
- que la proximité de Genève par rapport à Evian et l'aura internationale de notre canton « Cité des droits de l'Homme » transformera notre République en un centre de convergence des manifestant-e-s de toute l'Europe;*
- qu'il est de la responsabilité de l'Etat de préparer l'accueil d'un nombre considérable de personnes;*
- qu'un accueil ouvert et efficace est de nature à canaliser et à favoriser le bon déroulement des manifestations;*
- la tradition d'accueil et d'ouverture de notre canton,*

invite le Conseil d'Etat

- *à réaffirmer la vocation internationale de Genève, « Ville de paix et de droit »;*
- *à mettre en place, en collaboration avec la Ville de Genève, les communes genevoises et les organisateurs, une réelle structure d'accueil comprenant logement, alimentation, hygiène, transport, santé, lieux de réunion, lieux de culture et d'art, etc., et plus particulièrement :*
 - *à mobiliser la sécurité civile et à ouvrir les locaux de protection civile afin de loger au mieux les manifestant-e-s venant du monde entier;*
 - *à mettre à disposition des terrains et à les équiper en conséquence afin de permettre aux visiteur-teuse-s extérieur-e-s de pouvoir camper;*
 - *à encourager les responsables des transports publics régionaux (TPG, CFF, Les Mouettes genevoises, SNCF, etc.) à prendre des mesures particulières pour faciliter les transports durant cette période;*
 - *à mettre à disposition des locaux pour accueillir les activités des altermondialistes, notamment pour l'organisation de réunions publiques, de manifestations culturelles ou de séances de travail;*
 - *à renoncer à inciter les petits commerces de restauration à rester fermés durant la période du G8 et à mettre en place un système simplifié de patente pour les commerces ambulants;*
 - *à informer la population genevoise et de la région des manifestations prévues et de leurs conséquences sur la vie quotidienne (circulation, saturation des transports publics, etc.);*
 - *à négocier avec les douanes françaises et suisses particulièrement afin d'assurer le bon déroulement des manifestations transfrontalières et les déplacements transfrontaliers habituels;*
- *à collaborer avec les cantons lémaniques, la région transfrontalière, la République française et le Conseil fédéral helvétique dans ce sens.*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

En guise de réponse à la proposition de motion M 1535, déposée et amendée juste avant le G8, le Conseil d'Etat entend se limiter, compte tenu de l'écoulement du temps, à inviter les motionnaires à se référer au volumineux rapport de la commission d'enquête extraparlamentaire/G8 du 3 mai 2004 (RD 532).

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP